



Actu'Eteimbes

Aout 2026

N°2



Adresse de la Mairie :
7 rue de Bretten 68210 ETEIMBES

Téléphone :
03.89.26.93.21

Horaires de la Mairie :
• Mardi : 9h - 11h
• Jeudi : 14h - 16h

Rencontre du Maire et de ses adjoints :
Sur RDV



L'édito du maire

Chères habitantes, chers habitants,

Notre village est un lieu de vie que nous partageons tous. Sa qualité de vie repose avant tout sur le respect, la courtoisie et le civisme de chacun.

Il est donc essentiel de rappeler quelques règles simples qui permettent de préserver la tranquillité de tous.

Les nuisances sonores doivent rester exceptionnelles. Les aboiements répétés des chiens, l'utilisation de tondeuses, débroussailleuses ou autres équipements bruyants en dehors des horaires autorisés, ainsi que tout comportement perturbant le voisinage, ne sont pas acceptables. Chacun est responsable de veiller à ne pas porter atteinte à la sérénité de ses voisins.

L'entretien des propriétés est également un devoir citoyen. Les haies, arbres, pelouses, trottoirs et espaces verts donnant sur le domaine public doivent être régulièrement entretenus afin de garantir la sécurité, la propreté et l'image de notre commune. Un village agréable est l'affaire de tous.

En tant que Maire, je serai particulièrement vigilant au respect de ces règles. Lorsque cela sera nécessaire, je prendrai toutes les mesures prévues par la réglementation afin que chacun respecte ses obligations. Les rappels à l'ordre ne suffiront pas toujours, et les démarches nécessaires seront engagées pour faire respecter les règles de vie commune.

Je suis convaincu que la grande majorité des habitants partage ces valeurs de respect et de bien-vivre ensemble. Continuons à faire de notre village un endroit où il fait bon vivre, dans un esprit de responsabilité, de solidarité et de respect mutuel.

Thierry KLINGLER

Mariages



Emmanuel VERMEERSCH
et Magali PFAENDER



Xavier JORDAO
et Amandine PAICHEUR

Félicitations aux jeunes mariés !

Le 11 juillet, notre commune d'Eteimbes a eu le bonheur de célébrer l'union de deux merveilleux couples.

En cette magnifique journée, ils se sont dit "oui" pour la vie, entourés de leurs familles, de leurs amis et de tous ceux qui leur sont chers.

Au nom de la commune, nous leur adressons nos plus sincères félicitations et leur souhaitons une vie remplie d'amour, de bonheur, de complicité et de beaux projets. Que chaque jour soit une nouvelle occasion de partager des moments précieux, de surmonter les épreuves ensemble et de construire de merveilleux souvenirs.

Tous nos vœux de bonheur aux deux jeunes couples !

L'été est chaud et sec !

Notre eau est précieuse !

Rappelez-vous quelques gestes pour la préserver : réutilisez l'eau autant que possible (eau de rinçage des légumes pour votre potager), ouvrez le robinet sur un débit mesuré, ne laissez pas couler l'eau pendant toute la durée de brossage des dents, évitez les lavages qui peuvent être reportés (voiture, portail, etc.) ...

Voici l'arrêté préfectoral de restriction d'eau concernant le Haut Rhin, placé en situation de crise, est en vigueur depuis le 7 août 2026 (Jusqu'au 01 novembre 2026).

L'arrêté est affiché dans chaque communes concernées par la restriction (dont toutes celles de notre collectivité).

Parmi les mesures applicables aux particuliers et aux collectivités, sont notamment interdits ou strictement limités :

- Arrosage des pelouses, massif fleuris en pleine terre : INTERDIT. Sauf pour les arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans
- Arrosage des jardins potagers : INTERDIT entre 8 h à 20 h. Autorisé hors cette plage uniquement à l'arrosoir ou par goutte à goutte
- Remplissage et apport d'eau neuve des piscines : INTERDIT
- Lavage des véhicules : INTERDIT. (Sauf impératif sanitaire)
- Nettoyage des façades, toitures, terrasses et trottoirs : INTERDIT. (Sauf impératif sanitaire réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnelle)
- Prélèvement en rivière : INTERDIT

Pour rappel Tout contrevenant aux dispositions de cet arrêté s'expose notamment à une contravention de 5^e classe.

Tous concernés quant au vigilance incendies

Le risque est présent chez nous aussi ! Restez vigilant autant en évitant tout risque de départ de feu (mégot, barbecue, étincelles lors de travaux extérieurs, ...) qu'en alertant en cas de départ de feu ou fumée suspecte.

LES TRAVAUX A VENIR

1. Réfection des trottoirs rue principale (3ème tranche)

La poursuite de la réfection des trottoirs rue principale démarrera le 31 Aout 2026.

Pour que les travaux se déroulent dans les meilleures conditions, il est demandé à tous les usagers concernés :

- De couper leurs haies qui débordent sur le trottoir
- De retirer les éventuels objets ou autres qui se trouvent sur le domaine public
- De respecter les signalisation mise en place pour les travaux



2. Allongement du réseau d'assainissement collectif

En prévision de nouvelle construction au bout de la rue du haut bois, nous allons allonger de 160 mètres le réseau d'assainissement collectif.

Les travaux débuteront fin Aout, et la rue sera fermée sur la partie concernée durant les travaux.



3. Modification du carrefour de l'impasse de l'Eglise avec la rue Principale

Modification du croisement.

Suppression de la bordure pour créer une vraie intersection.
Ajout de trottoirs et à terme un passage piétons.



VIE COMMUNALE

CIDEX

Les anciennes boîtes aux lettres collectives seront progressivement remplacées par de nouveaux cidex.

Lors du changement, les clés sont disponibles auprès de la factrice.



Evènement

Cette 5ème édition qui a dû être reportée se fera le 3 octobre à la salle du village.

Nous espérons vous accueillir nombreux dans cette nouvelle formule en intérieur. Attention, réservez vite, les places sont limitées.



Horaires de la Mairie

MAIRIE
à votre service



HORAIRES D'OUVERTURE

 MARDI 10h00 - 12h00	 JEUDI 16h00 - 18h00
---	---

PLUS DE PERMANENCE
du Maire et des Adjointes
Les permanences ne sont plus assurées.
UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS.

Merci de votre compréhension.

La secrétaire de mairie
SERA ABSENTE
jusqu'à *mi-septembre.*

INFORMATION importante